

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 27 mai 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mai 2014

2014 DGRI 1004 Réseau Plateforma-Renouvellement d'adhésion et cotisation (9 500euros).

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu les articles L. 2511-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 6 mai 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'adhésion de la Ville de Paris au projet Platforma cofinancé par l'Union Européenne pour la période 2013-2016 ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick KLUGMAN, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : la Ville de Paris adhère au projet Platforma cofinancé par l'Union Européenne pour la période 2013-2016.

Article 2 : La dépense correspondante de 9 500 euros sera imputée au chapitre 011, article 6281, Fonction 048, Fond 120, CF 07 titre des relations internationales – Budget de fonctionnement 2014 de la Ville de Paris

.